

Nachtigal Hydro Power Company
(NHPC)

Cahier des charges

Création logo & charte graphique

Juin 2016

I. Contexte de la demande

Nachtigal Hydro Power Company (NHPC) est la Société en formation en charge du développement, du financement, de la construction et de l'exploitation du Projet hydroélectrique de Nachtigal amont sur la Sanaga. Elle est portée par 3 actionnaires : EDF (Electricité de France) à hauteur de 40%, l'Etat du Cameroun à hauteur de 30% et la SFI (groupe Banque Mondiale) à hauteur de 30%.

Electricité de France (EDF) est un des leaders mondiaux dans la production et la fourniture d'électricité, spécialisé dans l'ensemble du processus de production et de distribution d'électricité, de la conception des centrales électriques à la distribution aux particuliers.

La Société Financière Internationale (SFI – IFC) est membre du Groupe de la Banque Mondiale et est la plus importante institution mondiale d'aide au développement dont les activités concernent exclusivement le secteur privé

Le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Nachtigal Amont de 420 MW sur le fleuve Sanaga au Cameroun est une priorité pour l'Etat du Cameroun dans la mesure où il lui permettra de disposer d'une source additionnelle importante de production d'électricité stable à l'horizon 2020. Il s'inscrit dans un vaste programme de valorisation du potentiel hydroélectrique du bassin de la Sanaga.

Le projet de barrage se situe sur la Sanaga au niveau des chutes de Nachtigal Amont, à 65 km au Nord-Est de Yaoundé au Cameroun, dans la Région Centre. L'aménagement hydroélectrique bénéficiera de la régularisation des débits du fleuve assurée par les grands lacs amont de Mbakaou et de Lom Pangar.

Le projet comprend la construction:

- d'un barrage principal en béton compacté au rouleau (BCR) déversant d'une longueur de 1 450 m et d'une hauteur maximale de moins de 15 m, formant, avec un barrage secondaire de fermeture en BCR de 550m, une retenue de 420 hectares ;
- d'un canal usinier en remblai revêtu d'un masque en béton de ciment de 3300 m de longueur environ, capable de transiter 980 m³/s depuis la retenue jusqu'à la centrale hydroélectrique. La hauteur maximale des remblais est d'environ 20 m. Ce canal alimente une centrale hydroélectrique dotée de sept groupes Francis de 60 MW fonctionnant au fil de l'eau;
- d'un poste de production ouvert et d'une ligne de transport d'énergie en 225 kV d'une longueur de 50 km pour acheminer l'électricité jusqu'au poste d'arrivée à Nyom à l'entrée nord de Yaoundé;
- des ouvrages annexes nécessaires au chantier de construction, à l'exploitation et à la maintenance de la centrale hydroélectrique (routes, ponts, cité, bâtiment, réseaux ...).

Le début de la construction est prévu fin 2016. La mise en service opérationnelle des 7 groupes sera échelonnée entre 2020 et 2021.



Le projet a pour ambition de se conformer aux meilleures pratiques internationales en matière environnementale et sociale, d'aménagement hydraulique et de construction d'infrastructures.

Une concertation étroite et continue avec l'ensemble des parties prenantes a lieu pour assurer une insertion harmonieuse du projet dans son milieu d'accueil.

Le projet s'étend, avec la ligne de transport d'électricité, sur les départements :

- de la Haute Sanaga (arrondissement de Mbandjock),
- du Mbam-et-Kim (arrondissement de Ntui),
- de la Lékié (arrondissements de Batchenga et Obala),
- de la Méfou-et-Afamba (arrondissement de Soa)
- et du Mfoundi (arrondissement de Yaoundé 1er).

Pour plus d'information sur le projet, consulter le site internet du Projet : www.nachtigal-hpp.com

II. Objectif

Dans le cadre de la création de la société, Nachtigal Hydro Power Company souhaite définir son logo ainsi que sa charte graphique et visuelle.

III. Réalisation du logo

A. L'esprit

Le logotype doit être institutionnel et reprendre les éléments qui caractérisent les activités et le métier d'hydro-électricien de NHPC.

Les mots-clefs à retenir pour le choix des couleurs, des structures et des polices du logo doivent renvoyer à :

- Hydro-Electricité et Energie renouvelable
- Développement durable et environnement
- Responsabilité Sociale, service public, service aux clients
- Développement et respect du territoire
- Modernisme et Dynamisme
- Chutes de Nachtigal
- Cameroun
- Sanaga
- IPP/PPP
- Turbines, Barrage

Les mots clés renvoient au bleu (Hydroélectricité, Sanaga) et au vert (développement durable, couleur dominante du Cameroun dans la zone du projet).

Quelques photos du site en guise d'inspiration :



Les chutes de Nachtigal



La Sanaga au niveau du site (lit anastomosé large de 1500m)

B. Données techniques

Il sera demandé de mettre au point plusieurs versions du même logo. La déclinaison est indispensable pour assurer une adéquation graphique avec tous les types de supports.

- Version couleur pantone, quadrichromie, monochrome ou en réserve.
- Version couleur pantone et quadrichromie pour les fonds foncés et composés de photos.
- Version monochrome noire et monochrome en réserve pour marquages produits par exemple.

Le logo et la charte graphique sont destinés à être utilisés sur tous les supports de communication externe et interne de NHPC.

Pour la version en noir et blanc, le logo doit pouvoir être reproduit en garantissant une excellente qualité. Cette utilisation sera importante pour les notes internes et les courriers (papier à en-tête, enveloppes, fax).

Une attention toute particulière sera portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée.

Ainsi après validation du logotype, le prestataire devra transmettre les éléments suivants :

- Les couleurs pantone utilisées pour l'ensemble des versions mentionnées ci-dessus (il devra définir la zone d'exclusion (espace protégé minimum autour du logo) et la taille minimum d'utilisation, ses déclinaisons sur des fonds blancs, de couleurs, et fond visuel (règle d'utilisation sur fond très clair, foncé et fond visuel ou perturbé).
- La police de caractère (typographie, taille et aspect) utilisée pour le texte associé au logo : « NHPC» dans certains cas, « Nachtigal Hydro Power Company » dans d'autres selon la place disponible sur les différents supports de communication.
- Les interdits : exemples d'utilisations erronées.

- Les règles en termes de co-signature (sur un document édité par NHPC et cosigné par un ou plusieurs partenaires, sur un document édité à parts égales par NHPC et par un autre partenaire, sur un document édité par un autre organisme et cosigné par NHPC).
- Des exemples d'habillage du logo sur : véhicules, vêtements de travail, enseignes lumineuses, affiches, etc.

C. La signature

Le logo devra être accompagné d'une "base line" proposée par le prestataire et respectant le cœur de métier ainsi que l'ambition de NHPC.

Elle pourra être en langue française et/ou anglaise.

IV. Réalisation de la charte graphique

Cette charte devra proposer un système de contrôle précis permettant de vérifier que chaque élément visuel (style de caractères, logotype, couleurs, signalétique...) sera employé convenablement afin que tout nouveau document émis par les collaborateurs de l'entreprise ou les prestataires extérieurs participe à la création d'une identité commune et cohérente.

A. L'esprit

La charte doit aussi correspondre aux notions relatives aux activités de NHPC.

Les mots-clefs à retenir pour le choix des couleurs, des structures et des polices de la charte doivent renvoyer à :

- Voir III.A.

B. Données techniques

Cette charte contiendra l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation des signes graphiques qui constitueront l'identité graphique de NHPC.

De ce fait le prestataire devra prévoir les règles d'utilisation du logo, définir la position du logo dans la page sur tous les supports (papier à entête, documents officiels, plaquettes, dossiers et chemises, etc.), les polices de caractères utilisées pour les documents officiels (exemple : titre de document, affiche, etc.), les typographies, leurs tailles et leurs aspects (gras, italique etc.).

Pour les jeux de couleurs : leurs déclinaisons sur les différents supports de communication. Les valeurs Pantone, CMJN et RVB de chaque couleur.

L'utilisation des éléments graphiques tels que les filigranes, détail du logo agrandi, courbes et traits spécifiques qui seront adaptables à tous formats : bannière Web, marge de document, entête de document, etc.

La charte devra également proposer les principes de déclinaison du logotype afin que tout nouveau support émis par les collaborateurs et/ou prestataires participe à la construction d'une image fidèle à l'entreprise.

Parmi les supports susceptibles d'être créés ou refaits, on pourra trouver :

Des supports papiers

- Papier à entête
- Couverture A4 pour livret ou guide
- Autocollants
- Affiche de différents formats format (A4, A3, A1 voire A0)
- Jaquette de CD Rom
- Cartes de visite
- Kakémonos
- Totem
- Etc.

Habillage véhicules

- Voiture de service et Camionnette

Vêtements

- Vêtements de sécurité
- T-shirts, polos, casquettes...

Des supports mixtes

- Stylos
- Blocs-notes
- Clé USB

V. Dépôt et protection du logo

Le prestataire s'engage également à déposer la création du logotype auprès de l'OAPI. L'auteur s'assurera donc que son dessin est original. L'avantage de déposer un dessin ou un modèle est d'obtenir cette double protection : droit d'auteur et propriété industrielle.

Le dessin ou modèle doit posséder un caractère propre, c'est-à-dire qu'il ne doit pas susciter une impression de déjà-vu dans son ensemble, par rapport à un dessin ou un modèle divulgué avant la date de protection accordée au dépôt.

Le prestataire se devra de faire les démarches de dépôt et d'en attester par la suite à NHPC.

VI. Phasage des travaux

A. Création et travaux d'esquisse sur le logo et sur l'esprit de la charte graphique

En premier lieu le prestataire retenu devra travailler à l'élaboration du logo et aux éléments de la charte graphique. Il devra, pour se faire, réaliser plusieurs travaux d'esquisses/roughs qui seront ensuite soumis à choix, puis à validation de la part de NHPC.

B. Finalisation des maquettes proposées

Le logo choisi par l'entreprise sera par la suite détaillé et finalisé.

C. Les documents à transmettre après validation du logo

Version couleur pantone, quadrichromie, monochrome ou en réserve.

Version couleur pantone et quadrichromie pour les fonds foncés et composés de photos.

Version monochrome noir et monochrome en réserve pour marquages produits.

Fourniture des fichiers de chaque version du logo des points précédents sur CD en eps, psd (ou ai), jpeg, en 72 et 300 DPI pour toutes exploitations.

D. Réalisation de maquettes de documents

Le prestataire devra réaliser et fournir des maquettes des documents et des supports décrits ci-dessous :

- **Réalisation de supports administratifs**

Papier à en-tête sur format A4

Carte de visite

Présentation PowerPoint

- **Réalisation d'un bandeau graphique et d'une bannière pour le site Internet et l'Intranet**

Le prestataire devra réaliser un bandeau graphique qui puisse être utilisé sur le site internet de l'entreprise.

- **Dossiers et communiqués de presse**

Pour sa communication média, NHPC est amené à émettre des dossiers et des communiqués de presse à la charte de sa nouvelle identité. Dans ce sens, le prestataire devra réaliser la maquette d'un dossier et d'un communiqué de presse.

- **Supports de communication et objets promotionnels**

Afin de communiquer avec l'extérieur, NHPC peut utiliser différents types de supports qui devront être déclinés avec le logo et la charte graphique. Ainsi le prestataire devra réaliser les maquettes suivantes :

- ✓ Réalisation d'une maquette d'affiche A3

- ✓ Réalisation d'une maquette de jaquette de CD ROM
- ✓ Réalisation d'une maquette de médailles du Travail
- ✓ Réalisation d'une maquette pour divers objets promotionnels: casquettes, stylos, porte clés, sacoche, clés USB, tee-shirt, polos, vêtements de travail et de sécurité...
- ✓ Réalisation d'une maquette de module signalétique : panneau d'information, podium, stand pour conférence de presse, stand parapluie, comptoir colonne, porte brochure, kakémonos...

Les travaux réalisés par les agences dans le cadre de la consultation ne pourront donner lieu à aucune rémunération quelconque.

VII. Cibles

Externe : médias, partenaires et prestataires externes

Interne : tous les collaborateurs NHPC

VIII. Conditions de participation et règlement

A. Pièces et éléments à produire

L'appel à propositions est ouvert aux personnes physiques et aux personnes morales.

Les candidats devront fournir les informations, références et éléments suivants :

- Pour les personnes morales

- ✓ Copie certifiée conforme de la patente pour l'exercice en cours
- ✓ Copie certifiée de la carte de contribuable datant de moins de deux (2) ans
- ✓ Attestation de non redevance fiscale datant de moins de trois (3) mois
- ✓ Plan de localisation certifié par l'administration fiscale
- ✓ Attestation de soumission délivrée par la CNPS

- Pour les personnes physiques :

- ✓ Copie certifiée de la carte de contribuable datant de moins de deux (2) ans

- Pour les deux catégories (personne physique et personne morale)

- ✓ Présentation de la personne physique ou morale : Raison sociale, qualifications, références dans des prestations comparables
- ✓ Esquisses/roughs du logo et des éléments de la charte graphique proposés pour NHPC.
- ✓ Tarif de la prestation « logo + charte graphique » dans son ensemble en tarif TTC (les montants doivent être exprimés en FCFA et toutes charges comprises)

B. Critères de sélection du prestataire

La sélection se fera sur l'offre économiquement la plus avantageuse et appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- ✓ Qualité de la prestation visuelle – pertinence des pistes créatives : poids = 70/100
- ✓ Coût proposé pour la prestation : poids = 20/100
- ✓ Délais d'exécution : poids = 10/100

Nota : Cession des droits d'exploitation et de reproduction pour toutes exploitations et tous territoires, et ce, pour toute la durée légale de protection des droits d'auteurs.

Les travaux réalisés par les agences dans le cadre de la consultation ne pourront donner lieu à aucune rémunération quelconque. Seule l'agence retenue sera rémunérée pour la prestation globale.

C. Modalités de réponse

Les offres datées et signées doivent être déposées (+ envoi par email) avant le 27 Juin 2016 12h.

IX. Budget

10 millions de FCFA maximum.